

Compte rendu de Réunion

> Commission de Quartier 5.1
> Pont des Demoiselles – Ormeau - Montaudran - La Terrasse - Malepère

Le 12 Décembre 2017

> *Lieu : Salle Corraze – 3 bis, rue Raymond Corraze*

> *Élu présent :*

- Emilion ESNAULT, Maire du Quartier 5.1 (Pont des Demoiselles, Ormeau, Montaudran, La Terrasse, Malepère), Conseiller Délégué en charge de l'éclairage public, Vice-Président en charge de la Propreté à Toulouse Métropole ;
- Ghislaine DELMOND, Conseillère municipale Déléguée en charge des Cimetières.

> *Services municipaux et métropolitains présents :*

- Mme BONNIN, Directrice des Pompes Funèbres et Cimetières - Toulouse Métropole ;
- M LE GOFF, Chef de service de la Police Municipale ,responsabilité unités territoriales 5 et 6 – Mairie de Toulouse ;
- Mme FAUGERE , M CREPY , M TOURDJMAN, Pôle territorial Est-Toulouse Métropole.
- M WAEGHEMAEKER, Mme BOUSQUET , M KEMPF, Direction de l'Action Territoriale , Secteur Sud-Est, Mairie de Toulouse .

Emilion ESNAULT ouvre la séance et remercie tous les participants de leur présence.

Le Maire de Quartier remercie l'équipe de la Direction de l'Action Territoriale du Secteur Sud-Est , M LE GOFF, Chef des services de Police Municipale et les représentants du Pôle territorial Est de Toulouse Métropole pour leur présence et participation. Monsieur ESNAULT rappelle l'ordre du jour :

- Création d'un nouveau crématorium sur la Métropole
- Territorialisation de la Police Municipale
- Actualités
- Questions diverses

1. Création d'un second crématorium sur la Métropole :

- **Présentation du projet de second crématorium (voir diaporama) :**

Monsieur ESNAULT donne la parole à Madame Ghislaine DELMOND , Conseillère Municipale Déléguée, Maire de Quartier Compans- Caffarelli - Amidonniers chargée entre autres délégations, de celle du funéraire et des Cimetières.

Le crématorium, les pompes funèbres et les cimetières qui étaient auparavant des compétences municipales sont depuis la loi MAPTAM de janvier 2014 des compétences métropolitaines.

La Ville de Toulouse compte 1 crématorium, 11 cimetières représentant 93 hectares environ et les pompes funèbres placées rue Lemire qui offrent un service satisfaisant 37 communes.

Mme DELMOND analyse la situation motivant la décision de créer un nouveau crématorium :

Il existe à Toulouse un crématorium à Cornebarrieu, datant des années 1970, celui-ci ne suffit plus à la demande croissante de crémations ce qui crée des délais parfois peu supportables pour les familles.

Le crématorium a réalisé en 2016 1998 crémations sur 5385 décès ce qui représente une moyenne de 37 %. On note une progression de 1 % annuel des crémations ce qui équivaudra à 50 % de crémations d'ici quelques années par rapport au nombre de décès total.

Toulouse est le seul crématorium du département, les plus proches étant sinon ceux de Montauban et Albi.

La création d'un nouveau crématorium apparaît comme véritablement nécessaire.

Le souhait de Toulouse Métropole concernant la création de ce nouveau crématorium est d'avoir un projet architectural de qualité comprenant un aménagement paysager permettant un accueil apaisant pour les familles.

Hormis l'espace et les équipements techniques, c'est avant tout l'aménagement des espaces verts qui fera l'objet d'un soin particulier.

La zone de la Marcaissonne a été retenue pour ce projet.

- **Échanges avec l'assistance / Questions / Réponses :**

Madame DELMOND donne la parole aux participants pour débattre et recueillir leur avis sur ce nouveau projet.

- *Intervention d'une personne sur la question de la gestion en régie de ce projet.*

Le projet sera en effet géré en régie, c'est à dire que la municipalité décide de le gérer elle-même, elle ne délègue pas à une entité extérieure.

- *Intervention d'une personne concernant la date de fin des travaux du crématorium.*

Selon Madame DELMOND les travaux devraient être terminés entre 2020 et 2021.

- *Intervention d'une personne concernant la superficie de ce projet .*

Madame DELMOND annonce une superficie d'environ un hectare et demi.

- *Intervention d'une personne concernant le budget consacré à ce nouveau crématorium.*

Madame DELMOND annonce que le budget du nouveau projet s'élèvera à plusieurs millions d'euros.

Le coût n'est pas encore arrêté totalement, le concours de maîtrise d'œuvre n'ayant pas été lancé.

Monsieur ESNAULT indique que le budget est pris sur celui du crématorium existant, que c'est un budget à part. Il précise qu'en aucun cas le coût de ce crématorium viendra grever un quelconque budget municipal ou métropolitain.

Monsieur ESNAULT remercie chaleureusement sa collègue Ghislaine DELMOND concernant cette présentation.

D'autres étapes d'information et de concertation à venir seront proposées aux habitants du quartier.

2. Territorialisation de la police municipale

- **Présentation de la Police Municipale et du principe nouveau de sa territorialisation (voir diaporama):**

Monsieur ESNAULT accueille et remercie Monsieur LE GOFF Chef de service de la Police Municipale, Responsable des unités territoriales 5 et 6 de la Ville de Toulouse.

Monsieur LE GOFF propose une présentation de la Police Municipale :

Fin 2017 la Police Municipale compte 300 policiers municipaux sur le terrain basés en centre ville dans des locaux situés près du Palais de Justice ainsi que dans deux sites délocalisés en ce qui concerne la brigade équestre (située à l'école vétérinaire) et la brigade motorisée.

La particularité de la Police Municipale est qu'elle est composée d'agents armés dont le service est assuré 24h/24 et 7j/7.

La brigade motorisée est une brigade rapide d'intervention (équipée de motos), elle assure des missions de prévention, de médiation et de répression .

La brigade équestre assure la tranquillité dans les espaces verts de la ville et agit notamment dans le cadre de grands événements locaux comme pour les fêtes de fin d'année.

Grâce aux 350 caméras de vidéoprotection disposées dans les grands axes de la ville, la Police Municipale protège les habitants et peut verbaliser en cas, par exemple, de stationnements gênants.

La Police Municipale participe aux événements majeurs de la ville comme le 14 juillet, la fête de la Musique ou le Marathon de Toulouse (entre autres grands rassemblements).

Dans le cadre de la continuité de service, on relève l'existence d'une brigade de nuit entre 22h et 6h du matin. La brigade d'intervention en soutien aux unités territoriales intervient sur l'ensemble du secteur, elle s'occupe des missions dues à des problèmes de marginalité et de tranquillité publique.

Suite à la nouvelle territorialisation, une brigade des marchés spécialisée dans la surveillance et le bon déroulement des marchés a été créée.

Le rôle de la Police Municipale est d'exercer les pouvoirs de police du Maire, elle se doit de veiller sur le bon ordre, la sûreté, la sécurité, et la salubrité publique dans sa commune et réprimer les atteintes à la

tranquillité publique. La Police Municipale pédestre et à vélo veille à appliquer les arrêts municipaux ; elle est compétente en cas de « divagation animale », elle contrôle le stationnement et la circulation, encadre des manifestations sur le territoire communal, a également pour mission de lutter contre les incivilités, les agressions et violences. Elle peut interpellé en cas de flagrant délit de vol.

En revanche la Police Municipale n'est pas compétente pour mener des enquêtes.

Ce service municipal de Toulouse connaît un principe nouveau de territorialisation :

Les unités territoriales ont été réparties en six secteurs :

- secteur 1 = Toulouse Centre
- secteur 2 = Toulouse Rive Gauche
- secteur 3 = Secteur Nord
- secteur 4 = Secteur Est
- secteur 5 = Secteur Sud-Est
- secteur 6 = Secteur Sud

La mise en place de la territorialisation répond aux objectifs de sécurisation des écoles, permet de donner des réponses aux doléances des habitants, et assure le déploiement de patrouilles où il y a un sentiment d'insécurité.

Les agents de secteur travaillent en rotation horaire :

- le matin de 6h30 à 14h,
- l'après midi de 12h à 19h15,
- la soirée de 17h30 à 1h du matin,
- la brigade de nuit entre 22h et 6h.

Les agents sont répartis par secteur :

- le Secteur 1 compte 40 agents,
- du Secteur 2 au Secteur 6 ; on dénombre 15 agents par Secteur.

En fidélisant les agents sur un secteur on permet une meilleure connaissance des problématiques, des acteurs locaux, des habitants et des commerçants.

Un point est également fait sur ALLÔ TOULOUSE plate-forme en lien avec la Police Municipale et parfois Nationale pour recueillir les demandes des habitants.

le numéro est rappelé. Il s'agit du **05.61.222.222** .

Monsieur LE GOFF rappelle également l'existence d'une convention de coordination entre Police Municipale et Police Nationale ; document qui fixe les modalités d'intervention, de lieux, et d'horaires propres à chaque entité.

La Police Municipale participe également à des missions conjointes de voies publiques (OVP) définies par des lieux, horaires précis sur réquisition du Procureur de la République, qui permettent d'aller plus loin dans les contrôles. Ils travaillent en collaboration sur les questions de sécurité de voie publique.

La Police Municipale participe à des réunions (Cellule Territoriale de veille Prévention Sécurité, CTPS) où le point est fait sur les problématiques de quartier avec les partenaires concernés par la sécurité en local (Police Nationale, Tisseo, bailleurs sociaux,...) en vue de la mise en place d'actions pour les régler.

Il existe également les missions du bureau d'ordre qui est un service interne à la Police Municipale qui oriente les agents sur des missions à durée déterminée.

- **Échanges avec l'assistance / Questions /Réponses**

- Intervention d'une personne sur la compétence de la Police Municipale en matière de tapage nocturne ou diurne sur les lieux publics et dans les résidences privées.

La Police Municipale est compétente pour intervenir et verbaliser le contrevenant à condition que les policiers municipaux constatent le tapage.

- Un intervenant demande si la Police Municipale est compétente pour réguler la circulation lors de travaux pouvant mettre en danger la population.

La Police Municipale est compétente pour contrôler la circulation et verbaliser en cas de non respect de la libre circulation.

- Une intervenante demande s'il y a des patrouilles régulières qui interviennent pour régler le problème de stationnement sur les pistes cyclables.

Le contrôle des pistes cyclables fait partie des missions permanentes de la Police Municipale. On demande aux effectifs de contrôler les pistes cyclables régulièrement dans la journée et de relever les éventuelles infractions.

- Un intervenant signale qu'entre la place de l'Ormeau et l'avenue Saint-Exupéry, il existe un panneau d'interdiction de tourner à gauche qui n'est pas respecté par les usagers et demande plus de contrôle sur cette zone.

Un appel est fait à la bonne citoyenneté et au bon respect du code de la circulation pour chacun des usagers. Monsieur LE GOFF s'engage à faire passer une note concernant le problème sur cette zone en vue d'une meilleure surveillance.

- Une intervenante demande si la Police Municipale est compétente pour intervenir sur une voie privée en cas d'infraction au code de la route.

La Police Municipale peut intervenir sur les voies privées uniquement si elles sont ouvertes à la circulation automobile

- Une intervenante constate le manque de piste cyclable le long de l'avenue Saint-Exupéry et Jean Rieux mentionnant que cela peut créer un danger pour les utilisateurs de vélos.

Monsieur Esnault précise qu'un morceau de piste cyclable sur l'avenue Saint-Exupéry a été créé au niveau du pont du chemin de fer et fait savoir que d'autres pistes seront créées au fur et à mesure du temps, suivant le schéma directeur de création de pistes cyclables de la Métropole. Toutefois l'avenue Saint-Exupéry est limitée en largeur et ne permet pas de conserver à la fois du stationnement - encore indispensable - et créer une piste cyclable.

- Une intervenante constate le problème de stationnement existant près du chantier de la clinique Saint-Exupéry.

Monsieur ESNAULT précise que le projet d'extension de la clinique prévoit un très grand parking en sous-sol qui devrait résoudre les problèmes de stationnements.

3. Actualités

- **Les chantiers réalisés ou programmés en 2017 et la programmation 2018 du Pôle territorial Est**

- Des réalisations récentes :

- Route de Labège : aménagement d'un cheminement provisoire avec une protection par une lisse bois pour éviter que le piétonnier soit envahi par les voitures. Cet aménagement répond à une demande de sécurité des piétons voulant accéder notamment aux arrêts de bus.
- Chemin de Cayras : mise au norme d'une traversée piétonne pour accéder au bus.
- Mise en place de mobiliers colorés pour ralentir les automobilistes aux abords des écoles afin de garantir une plus grande sécurité et favoriser un environnement accueillant pour les écoliers.
- Sur l'avenue Saint-Exupéry au niveau du carrefour avec la rue Chaptal : renforcement du passage piéton et mise en place d'un trottoir traversant permettant aux piétons de rester à niveau.
- Rénovation des pistes cyclables des berges de l'Hers : la couche de roulement a été refaite ;
- Rue de la Gaieté : la couche de roulement a été refaite avec un stationnement en chicane ;
- Place Roger Arnaud : remise en état de propreté avec un nettoyage intensif et une matérialisation du stationnement.
- Pose de la première pierre du centre commercial Gonin le 26 avril dernier.
- Inauguration des jardins de la ligne le 17 juin dernier.

- Quelques réalisations à venir :

- Projet d'élargissement de trottoir de la rue Jean Chaptal.
- Création d'un point relais de La Poste à la Terrasse.
- Urbanisation de l'impasse Blancou avec une première phase d'assainissement (2018) et une phase de réalisation de projet (2019) comportant la création de trottoirs et d'un lieu pour déposer les bacs à ordures ménagères ;
- Chemin de la Butte : renforcement de la zone 30 existante et mise en place de modérateurs de vitesse.
- Avenue du Petit Prince : création d'un plateau ralentisseur pour protéger la traversée des piétons.
- Création d'une place pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) face à l'Espace du Pont des Demoiselles.
- Rue Pierre Benoît : modification d'un caniveau ;
- Prévision d'autres diagnostics en marchant pour prendre en compte les problématiques du quartier.
- Inauguration de l'Espace Mémoire Aéro en décembre 2018 à Montaudran.
- Création d'un cinéma d'art et essai à proximité du Chemin Carrosse.
- Démarrage des travaux pour la construction de l'école Georges Mailhos à Malepère (ouverture en septembre 2019).
- Création de la troisième ligne de métro en 2024 : Tisséo l'a voté à l'unanimité, les études avancent. Il y aura 5 stations de métro qui vont plus ou moins directement concerner le quartier 5.1 (Ormeau, Montaudran-Halte SNCF et Montaudran Airbus Defence & Space – directement sur le quartier et Jean Rieux et Côte Pavé – sur un quartier limitrophe mais dont l'aire d'influence va concerner le quartier). Le nom des stations n'est pas encore définitif.

- Echanges avec l'assistance / Questions diverses / Réponses :

- Une intervenante demande ce que deviendront les locaux de l'ancien LIDO au Pont des Demoiselles.

Après réflexion la Ville de Toulouse a décidé de louer cet emplacement à une école de théâtre privée (bail emphytéotique) dont une partie sera ouverte au public pour des activités culturelles.

- Une intervenante interroge Monsieur ESNAULT sur la présence d'un camp de personnes Roms installés à côté de la voie ferrée vers le Chemin de la Butte.

Ce terrain, privé, appartenant à l'entreprise ex-Caterpillar (Bergerat Monnoyeur) doit accueillir un nouveau projet de création de 300 logements + un centaine de logements pour les personnes âgées, un jardin ouvert sur le quartier, une salle pour des activités de quartier.

La Justice a été saisie par le propriétaire en ce qui concerne la présence de ce camp des gens du voyage. L'occupation a été jugée illégale dans un jugement du tribunal. Le concours de la force publique a été sollicité par le propriétaire. Comme le propriétaire nous sommes en attente d'une décision de l'État d'engager le concours de la force publique en vue d'une évacuation.

Emilion ESNAULT remercie tous les participants, lève la séance à 22h15 et propose à chacun de se retrouver autour du pot convivial offert par la Ville de Toulouse.